

**Bruxelles, le 12 juin 2024
(OR. en)**

11121/24

**FISC 136
ECOFIN 708
ONU 77**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Première session du comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale (New York, 26 avril - 8 mai 2024) - Informations communiquées par la présidence

Première session du comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale

(New York, 26 avril - 8 mai 2024)

Informations communiquées par la présidence

1. Le 22 décembre 2023, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, lors de sa 77^e session, la résolution 78/230 sur la "Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations unies". La résolution a été adoptée à la majorité et a reçu un large soutien de la part des pays en développement, en particulier le Groupe Afrique et le G 77. Elle décrit le processus conduisant à l'élaboration d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale.

2. Les efforts déployés en faveur d'une nouvelle convention fiscale multilatérale visent à mettre en place un système fiscal international plus efficace et inclusif qui réponde mieux aux besoins des pays en développement, favorise la transparence et veille à ce que tous les pays soient sur un pied d'égalité pour définir les priorités et formuler les politiques et règles fiscales mondiales. Cette évolution vise à corriger ce qui est considéré comme des déséquilibres et des lacunes du système actuel de coopération fiscale internationale.
3. Sur la base du mandat des Nations unies, le mandat de la convention-cadre sur la coopération internationale en matière fiscale doit être élaboré, sous la direction des États membres, par un comité intergouvernemental spécial à composition non limitée. Le comité spécial a tenu sa session organisationnelle à New York du 20 au 22 février 2024. Deux sessions de fond ont été prévues pour mener à bien les travaux dont il est chargé: la première du 26 avril au 8 mai 2024 et la seconde du 29 juillet au 16 août 2024, les deux devant se tenir à New York et à l'issue desquelles le travail devrait être achevé. Les négociations sur le texte de la convention se dérouleront lors de la phase ultérieure.
4. Sous la présidence belge, le groupe "Questions fiscales" (Haut niveau) a régulièrement suivi l'évolution du processus à l'Organisation des Nations unies et a coordonné les positions de l'Union européenne et de ses États membres au sein du Conseil. La présidence belge a présenté une proposition de position au nom de l'Union et de ses États membres et a pris en considération tous les points de vue des États membres afin de parvenir à une position commune. La position au nom de l'Union européenne et de ses États membres en vue de la première session de fond du comité spécial a été approuvée le 25 avril 2024¹. La position plaide en faveur d'un dispositif solide régissant la coopération internationale en matière fiscale dans le cadre de l'Organisation des Nations unies afin de garantir un système fiscal mondial équitable, inclusif et efficace. La position souligne l'importance que revêtent un ordre international fondé sur des règles, une coopération inclusive et équitable en matière fiscale et la promotion d'un dialogue à l'échelon mondial pour créer des synergies politiques. L'UE est favorable à l'alignement de la convention proposée sur les initiatives internationales existantes en matière fiscale afin d'éviter les doubles emplois et de garantir la cohérence. L'UE et ses États membres plaident en faveur d'une prise de décision consensuelle afin d'intégrer les perspectives de tous les pays et soulignent qu'il importe de soutenir les objectifs de développement durable (ODD) au moyen de politiques fiscales efficaces.

¹ Doc. ST 9129/24 REV 1.

5. Les discussions menées lors de la première session de fond du comité spécial ont été axées sur la structure possible du mandat, y compris les éléments de fond de la convention et les sujets sur lesquels pourraient porter les engagements de haut niveau. Lors de cette session, les participants ont également examiné la question de savoir s'il convient d'élaborer simultanément des protocoles précoces.
6. En ce qui concerne les questions de fond, les principaux débats ont été centrés sur le concept de mobilisation des ressources nationales et le rôle du renforcement des capacités, l'importance d'imposer efficacement les contribuables à fort enjeu et d'éventuelles mesures fiscales visant à relever les défis environnementaux. Les questions les plus controversées ont été l'imposition équitable des revenus des entreprises multinationales (EMN) et l'imposition des opérations transfrontières. Il existe également à cet égard un risque de chevauchement avec la solution reposant sur deux piliers de l'OCDE. Une autre question controversée a été celle de l'éventuelle élaboration de protocoles précoces, plus précisément celle de savoir s'il convient d'élaborer d'abord la convention-cadre, et ensuite seulement les protocoles, ou d'élaborer simultanément des protocoles sur les questions urgentes. Parmi les questions éventuelles pour les protocoles précoces évoquées par les délégations ont figuré: les flux financiers illicites, l'imposition des services transfrontières, l'imposition de l'économie numérique, la prévention et le règlement des différends, l'imposition des contribuables à fort enjeu, les défis environnementaux, l'échange d'informations et les incitations fiscales.
7. La présidence du comité spécial a proposé un calendrier pour les prochaines étapes, y compris la diffusion d'un avant-projet de mandat et la possibilité pour les États membres de l'ONU et les parties prenantes de présenter des observations écrites en amont de la deuxième session de fond.

8. L'Union européenne et ses États membres ont joué un rôle actif dans les discussions au sein du comité spécial. La position dont il a été convenu a été présentée par la délégation de l'UE auprès de l'ONU, au nom de l'UE et de ses États membres, et par la Belgique en tant qu'État membre exerçant la présidence du Conseil, au nom des États membres de l'UE, lors de l'ouverture de la première session de fond du comité spécial, le 26 avril 2024. La position commune a été soutenue et complétée par d'autres États membres participant à la session. Au cours de la session, la présidence belge, la délégation de l'UE et les services de la Commission ont coopéré étroitement pour organiser régulièrement des réunions d'échange d'informations et de coordination au niveau de l'UE. La participation virtuelle des délégations à partir des capitales et des conseillers/attachés fiscaux basés à Bruxelles a également été autorisée. Ces réunions se sont tenues en alternance avec celles du groupe régional des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG) de l'ONU, à l'issue desquelles tous les États membres de l'UE ont été informés des dernières discussions menées. Des actions de sensibilisation auprès des pays tiers ainsi que des réunions avec les parties prenantes concernées, telles que les organisations de la société civile, ont aussi eu lieu, ainsi qu'il en a été débattu sur place.
9. La première session de fond du comité spécial a constitué une étape cruciale dans la préparation du projet de mandat pour l'élaboration du nouvel instrument juridiquement contraignant sur la coopération internationale en matière fiscale. Si cette session a été l'occasion d'affirmer l'importance que revêt une coopération internationale inclusive, efficace et équitable en matière fiscale, elle a également mis en évidence des différences notables entre les positions des différents États membres et groupes de l'ONU, notamment entre les pays développés et les pays en développement. Il reste beaucoup à faire pour progresser et, on peut l'espérer, parvenir à un consensus sur certaines des questions examinées, en veillant à ce que le cadre réponde efficacement aux besoins de tous les pays.
-